

Schéma de Développement du Territoire

Projet du 12 juillet 2018

-

Un avis de la locale Ecolo Binche

par Thomas Ferrari – Conseiller Communal

1) Préambule

Symptôme des temps et transition vers une nouvelle façon de faire de la politique?

C'est un citoyen fraîchement élu conseiller communal qui s'est attelé à la rédaction de cet avis sous la supervision de son groupe local.

En tant que citoyen, lors de ce travail, la première constatation qui apparue c'est le timing de passage de ce SDT.

La Région wallonne a confié les modalités d'organisation des enquêtes publiques aux collèges communaux a un moment qui coïncide avec le renouvellement des conseils et des collèges communaux. Les communes, sortant tout juste des opérations électorales du 14 octobre 2018, ont eu peu de temps pour faire suite aux instructions et organiser correctement ces enquêtes, même si elles ont respecté les obligations légales en la matière.

C'est là que le bât blesse et qu'apparaît le symptôme du besoin urgent de renouvellement de la démocratie et d'une évolution politique pour coller aux enjeux du 21ème siècle.

Si le but d'une consultation publique est l'exercice plein et vrai d'une démocratie saine et fonctionnelle, qui est à l'écoute de ses citoyens et s'alimente de leur réactions, alors l'organisation des enquêtes publiques aurait du être tout autre (notamment : document manquant totalement d'ergonomie, aucune proactivité dans la participation publique, faiblesse des séances d'information), surtout quand on connaît la difficulté d'impliquer le citoyen dans des matières complexes qui le dépassent parfois, exactement comme l'est le SDT. (Ce schéma s'est également répété dans l'enquête sur les liaisons écologiques.)

Last but not least, les avis à rendre sur le SDT se télescopent avec les Déclarations de Politique Communales (qui fixent les grandes lignes des projets et des budgets communaux) ce qui constitue un argument de plus en défaveur d'un projet qui, lorsqu'il sera adopté, marquera le développement communal pour plusieurs décennies.

A la lecture de ces éléments, nous soulignons que la mise en place d'un projet est au moins aussi importante que le contenu de ce projet. Que si la préoccupation de la Région Wallonne est le développement de son territoire, d'une façon harmonieuse, durable et capable de relever les défis du 21ème siècle, elle ferait mieux de revoir sa copie et de prendre comme point de départ le plus petit dénominateur commun : les communes et leurs citoyens.

Thomas Ferrari

2) Analyse

a) Considérations générales

- Le SDT, en tant que document stratégique, pose des objectifs d'intention sans fournir les outils nécessaires quant à leur mise en œuvre sur le territoire. La charge repose sur les villes et communes qui auront bien du mal à développer leurs propres outils et simultanément développer leurs propres projets calqués sur le SDT, sans garantie que ces derniers correspondront effectivement aux objectifs du SDT.

- Page 5 : « sur le plan opérationnel, le Schéma de Développement du Territoire, notamment les pôles qu'il identifie, n'a pas vocation à être un outil de gouvernance ou de programmation budgétaire » Or dans la réalité, nous croyons fermement que le SDT fera force de loi, et conditionnera aussi bien l'obtention de financements que la validation des projets. Cet état de fait doit être assumé pleinement par le SDT.

- Le SDT aborde les thèmes de façon transversale (mobilité, développement durable, urbanisation, etc) ce qui rend difficile l'identification claire des stratégies et objectifs poursuivis dans chacun de ces thèmes pris séparément.

- SS4 (page 46) : La poursuite du développement des aéroports de Liège et de Charleroi ainsi que le renforcement du réseau autoroutier est contradictoire avec les objectifs climatiques pour lesquels la Belgique s'est engagée.

De plus, l'accent mis sur la métropolisation de ces deux pôles se fait au détriment du développement endogène de la Wallonie dans son ensemble. Le réseau de voies de communication doit être développé pour profiter à tous et permettre l'accès aux nombreux attraits de la Wallonie. Une volonté confirmée par les avis du MOC et l'UVCW.

- AM1 (page 59) : En ce qui concerne les logements, le SDT annonce « qu'au niveau communal, fixer les objectifs de densité de logement par zone. » Or il ne donne absolument pas la technique permettant de quantifier ces objectifs ce qui ne manquera pas de produire des résultats variables d'une commune à l'autre. Pas plus que le SDT ne définit ce qu'il entend « bonnes zones » à cibler, dans sa lutte contre l'éparpillement urbain. Dans l'objectif AM1, le projet de SDT fait du référentiel « Quartiers Nouveaux » la référence pour la conception des quartiers d'habitats. La littérature sur le sujet « Quartiers Nouveaux » fait état de nouvelles urbanisations de plusieurs hectares. A ce stade, le Gouvernement n'a pas évalué la pertinence des « Quartiers Nouveaux », ni leur incidence sur le renouveau des quartiers centraux après leur installation. La présence récurrente des « Quartiers Nouveaux » dans le projet de SDT entre en contradiction avec ses objectifs de parcimonie et de rénovation.

- Le développement d'une agriculture durable est à peine abordé alors que l'agriculture occupe une place importante, notamment dans les communes hors pôles. Pour un document censé donner une vision stratégique, c'est interpellant, comme l'est l'absence de mesures de gestion et de programmation pour préserver les « bonnes terres agricoles » alors qu'elles sont un élément-clé d'autres objectifs : alimentation durable, circuits courts, préservation du paysage...

- De nombreux objectifs dépassent largement le cadre d'une ville comme Binche et nécessitent une coordination avec les villes et communes voisines (urbanisation, mobilité) Sans responsabilisation du Gouvernement, les villes seront tantôt en concurrence, tantôt en coopération : difficile de poursuivre des objectifs de façon cohérente dans ce cas.

b) Considérations particulières

Pages 18 et 25 : Polarisation et aire de développement

Le SDT désigne des pôles sur le territoire wallon et met l'accent sur le développement des métropoles (Charleroi, Liège, Namur). Même s'il annonce que cette liste de 35 pôles n'est pas figée et qu'elle est amenée à évoluer selon que les villes et communes remplissent des critères établis, nous ne pouvons que déplorer l'absence de reconnaissance de pôles de villes comme Binche alors qu'elles sont situées sur l'axe Mons-Charleroi et en pleine aire de développement (voir page 25)

La définition proposée de définition d'un pôle est trop générale et l'absence des critères plus précis, aussi bien quantitatifs que qualitatifs ayant conduit à la désignation des pôles est un cruel manque de transparence.

Les résultats ainsi obtenus posent question et ne résistent pas à une première comparaison entre des villes ayant été reconnues comme pôles et d'autres pas, alors qu'elles disposent par exemple, d'un nombre d'habitants supérieur et d'une position géographique en plein cœur d'une aire de développement, ce qui est le cas de Binche.

Pages 37 et 39 : Aire de développement endogène

Sur la carte à la page 37, nous constatons que Binche n'est pas repris comme pôle et qu'elle se situe en aire de développement endogène.

A la page 39, l'aire de développement endogène indique que les lieux s'y trouvant sont « *Peu sensibles aux aléas des décisions prises à d'autres échelles* »

A la lecture d'une carte plus détaillée, nous rejetons cette analyse et ce positionnement pour Binche, qui représente un des sommets du losange Mons-La Louvière-Charleroi-Binche.

De part sa position géographique, ses routes, ses axes de transport en commun (ligne ferroviaire, réseau TEC), Binche fait pleinement partie du maillage urbain constitué par ces 4 villes et devrait faire partie de l'aire de développement métropolitain, et donc dans une autre optique de développement.

Nous ne pouvons également que déplorer l'utilisation même du concept de pôle. Si nous comprenons qu'il s'agit d'un concept utile destiné à structurer le SDT et à permettre de traduire sa stratégie en objectifs, elle pose invariablement le problème de mise en compétition des villes et communes et intègre mal les spécificités de celles-ci.

Notons également que la politique agricole commune (niveau européen) contredit directement la définition de pôle endogène !

b) Considérations particulières sur Binche

Binche était reconnu comme pôle secondaire dans le SDER de 2013. La ville perd ce statut dans le projet de SDT.

La réaction de la majorité en place a été de déplorer cette perte de statut et d'argumenter en faveur de la réintégration de Binche en tant que pôle à part entière.

Cette réaction prouve l'effet pervers de l'utilisation du concept de pôle dans la stratégie du SDT car cette reconnaissance implique et sous-entend que la priorité sera donnée aux pôles dans le développement territorial. C'est déjà mettre en compétition des villes et des communes sans tenir compte des spécificités de chacune et des synergies qu'elles pourraient développer ensemble,

Cet effet contredit la volonté de développement harmonieux prôné par le SDT et avec Binche située à proximité immédiate de La Louvière, à mi-chemin de Mons et de Charleroi, c'est tout une zone d'influence qui existe, où les interactions et les possibilités de développement inter-communal dépassent largement le simple concept de pôle.

3) Conclusion

La présente analyse dégage les éléments majeurs en défaveur du projet de SDT tel qu'il est proposé aujourd'hui. Nous soulignerons :

- Le développement basé sur la polarisation, qui ne tient pas compte des spécificités de certaines villes ou communes et encore moins des spécificités régionales pour lesquels le concept de pôle est un outil stratégique imparfait.
- Des intentions et pas d'outils concrets
- Le déni de responsabilité avouée (ni arbitre, ni régulateur) alors que la réalité risque de prouver le contraire.
- Le report de la responsabilité de poursuite des objectifs sur les villes et les communes, sans encadrement, mesures incitatives ni balises contraignantes.

Cette liste est bien entendu non-exhaustive, car à la lecture des nombreux documents produits, rédigés par des acteurs de tous horizons (de Natagora en passant par le Mouvement Ouvrier Chrétien), l'ensemble des remarques étaient pertinentes et prouvent combien il est nécessaire de revoir en profondeur le projet de SDT.

4) Sources

- Schéma de développement du territoire – *Projet adopté par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018 - Document soumis à enquête publique du 22/10/18 au 5/12/18*
- Le projet de schéma de développement du territoire – *Projet d'avis à l'attention des locales Ecolo - Coralie Vial et Philippe Henry*
- Enquête publique sur le projet de Schéma de Développement du Territoire – *Réponse du Mouvement Ouvrier Chrétien Wallonie-Bruxelles*
- Révision du Schéma de Développement du Territoire - Avis du 04/12/2018 – *Plateforme Ry-Ponet*
- Enquête publique - Projet de Schéma de Développement du Territoire - *Avis de la Fédération Inter-Environnement Wallonie – novembre 2018*